

# LA PHASE D'INFORMATION

*Connaître, comprendre, décider et agir*



# L'information :

## l'enjeu de l'accès à un droit individuel

- Une circulaire ministérielle (26/04/2002) organise aux niveaux national, régional et local le service d'information-conseil en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
  - **Au niveau national** : l'information s'élabore principalement au sein d'organes de consultation paritaire et se diffuse notamment via la commission nationale de la certification professionnelle
  - **Au niveau régional** (26 régions) : il est créé la cellule régionale d'information inter-services qui est une ressource pour tous les acteurs institutionnels locaux concernés ou intéressés par la VAE
  - **Au niveau local**, c'est au Point Relais qu'il appartient d'opérationnaliser l'accès au droit pour tous.

## Le cahier des charges de l'information locale :

- **La proximité** : chaque personne, en zone urbaine comme en zone rurale, doit pouvoir accéder à l'information.
- **L'engagement** : la désignation des Points relais se fait sur la base du volontariat.
- **La spécification** : l'intervention du Point relais s'arrête là où commence celle du service qui accompagne la validation.

## Les conséquences stratégiques et pédagogiques :

- L'information est objective, donc neutre, ce qui a pour conséquence de la désolidariser du certificateur → penser les articulations, ingénierie des parcours...
- L'information a un spectre extrêmement large : tous les titres et diplômes ouverts à la VAE → la professionnalisation des conseillers...
- L'information agit comme une aide au choix et non pas comme une « gare de triage » → exigence de personnalisation, concevoir les alternatives, retrouver le pouvoir d'agir...

# La spécificité régionale :



- L'information et le conseil, tout en étant distingués, sont confiés à un seul et même prestataire local depuis 2002 (*exclusivité*)
- Aucun certificateur n'est Point relais, en contre partie le Point relais ne peut pas faire d'accompagnement (*Cf. cahier des charges*)
- Le Point relais est évalué sur sa capacité à promouvoir la VAE ( $\neq$  *de la logique de guichet*)

## L'information : l'enjeu d'un usage plus collectif

1. Renforcer l'ancrage territorial : adapter l'offre et l'organiser en fonction d'une analyse partagée des besoins locaux
2. Atténuer l'inévitable segmentation de l'offre VAE, en organisant un « plateau technique dédié » de type réseau local à l'échelle des bassins d'emploi/bassins de vie
3. Développer et faciliter un accès anticipé, notamment en direction des salariés et des entreprises en situation de fragilité

*GRACIAS POR SU ATENCION*



**En savoir plus**



**Où et comment s'informer? - Paroles de  
VAE et bilans de compétences - CIBC 64**

Site Internet et blog vidéo

[www.cibc64.net](http://www.cibc64.net) ou [www.cibc40.net](http://www.cibc40.net)

Nous contacter

[contact@cibc64.net](mailto:contact@cibc64.net) ou [contact@cibc40.net](mailto:contact@cibc40.net)